



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	6
Absents	0
Total des votes	35

7.10

L'an deux mille vingt six, le six mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 30 avril 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Thierry BERNARD, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Patrice AUVRAY à Mme Florence GAUTIER, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, Mme Béatrice M'BARK à Mme Sylvie RENARD, M. Clément NIEL à M. Dominique BURET, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GAUTIER

N°DEL_0065_2026 Participation - Association du personnel de la Ville - Année 2026

La commune de Pont-Audemer attache une importance particulière à la qualité de vie au travail et au bien-être de ses agents. À ce titre, elle soutient l'action de l'association du personnel, qui contribue activement au développement du lien social, à l'amélioration du cadre de travail et à la mise en place d'actions à caractère social, culturel et de loisirs au bénéfice des agents.

Il a été fixé par délibération une participation de la collectivité à hauteur de 0,5 % de la masse salariale au 31 décembre de l'année N-1. Ce mode de calcul permet d'assurer une évolution cohérente de la contribution, en lien avec les effectifs et les moyens humains de la Ville.

Cette participation s'inscrit dans une logique d'accompagnement durable de l'action sociale interne, tout en veillant à une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics.

D'après ce mode de calcul, le montant pour l'année 2026 de la participation s'élève à 37 230 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 relatifs aux subventions et aux inscriptions budgétaires ;
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses dispositions relatives à l'action sociale en faveur des agents publics ;
VU la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU la délibération du Conseil municipal fixant la participation à l'Association du personnel de la Ville et son mode de calcul ;
VU la délibération n°20-2026 du 3 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT que la collectivité met en œuvre une politique d'action sociale au bénéfice de ses agents ;

CONSIDÉRANT que l'association du personnel contribue à cette politique par la mise en œuvre d'actions à caractère social, culturel et de loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir financièrement cette association dans le cadre d'un partenariat structuré ;

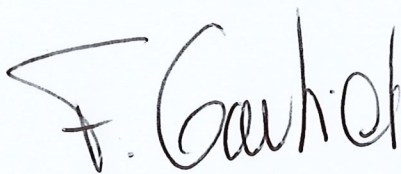
CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer cette participation par une convention précisant les engagements réciproques des parties et les modalités de contrôle de l'utilisation des fonds publics ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'ATTRIBUER** à l'Association du personnel de la Ville au titre de l'année 2026 le montant de 37 230 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout document référent à ce dossier ;

Le secrétaire de séance



Florence GAUTIER

Pont-Audemer, le 6 mai 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS